

COMMUNE DE PORT MORT

**PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022 A 20H30.

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 19 décembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du maire Monsieur Gilles AULOY

Présents: Mme CHOMIENNE Monique, Mme LUCET Evelyne, Mme AUDREN Ghyslaine, Mme MARTIN Séverine, M. MOREAU Gérard, M. LEMARDELEY Daniel, M. PLE Philippe. Mme LACHINE Pascale

Absents excusés : M. DELAMOTIE Rodolphe pouvoir à Mme Ghyslaine AUDREN.
M. VUILLAUME Jean-Michel pouvoir à M. Philippe Plé
M. LESUEUR Michaël pouvoir à Mme Pascale Lachine
M. LEHALLEUR François pouvoir à M. Gilles AULOY

Absents : Mme LAHAYE Isabelle.
Mme WATEL Elise.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé. en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

M. MOREAU Gérard est désigné pour remplir cette fonction.

1- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2022.

Mme Chomienne Monique rappelle que les décisions **modificatives** évoquées ne concernent pas uniquement les investissements mais également les comptes de fonctionnement.

Une remarque de Mme Pascale Lachine sur le mot mille orthographié « mil » dans nos procès-verbaux.

VOTE : Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix pour

A la majorité cette proposition est acceptée

2- DECISION MODIFICATIVE.

Mme CHOMIENNE Monique. vice-présidente de la commission finances, explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire de nouvelles inscriptions budgétaires. L'état de la Décision modificative n03 est remis aux conseillers présents qui la signent.

VOTE : Une abstention M. Lesueur Michaël: douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

3-REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Signature de la convention de maîtrise d'œuvre avec le SIEGE 27 concernant les travaux sur le réseau éclairage publique. La convention est signée pour un montant de 3667€ttc

Convention signée avec le SWS pour rétrocession provisoire de mètres linéaires de la rue de Seine en vue de travaux de modernisation.

VOTE : Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

4- AUTORISATION DE CONSTITUER UNE PROVISION POUR IMPAYES EN TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le conseil que la trésorerie demande au conseil municipal de constituer une provision sur loyers impayés de l'ordre de 17% de la créance totale qui s'élève à 5566.70€

VOTE: Une abstention M. Lesueur Michaël: douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

5- CONVENTION AVEC LE CPN

Monsieur le Maire informe le conseil du report à nouveau de la signature de la convention d'un prêt de terrain avec l'association CPN.

VOTE : Une abstention M. Lesueur Michaël ; douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

6- MODIFICATION ARTICLE 3 DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il ne sera plus possible de choisir par avance l'emplacement de la sépulture afin d'éviter des pertes de places dans le cimetière. La réservation et le règlement de la future concession pourront toujours se faire à tout moment.

VOTE : Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

7- AVENANT CONVIVIO

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le prestataire la SOCIETE CONVIVIO augmente ses tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2023. Le prix du repas passe de 2,6551 ht à 2,9050ht soit 3,0647 ttc. La commune ne prendra pas en charge l'augmentation elle doit déjà faire face aux frais généraux qui s'envolent. La différence sera prise en charge par les parents d'élèves.

VOTE : Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

8- CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU TRANSPORT DES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES VERS LES CENTRES NAUTIQUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire expose et demande d'approuver le projet de mise en place d'une convention de groupement de commandes, correspondant aux marchés relatifs au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires à lancer par la commune de Vernon, chargée pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de la mise en concurrence, de l'attribution et la signature et de la notification des marchés correspondants
Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

VOTE: Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

9- CONVENTION CENTRE AERE

Monsieur le Maire informe les conseillers du renouvellement de la convention avec la SNA pour le centre aéré jusqu'en 2024. Cela concerne une vingtaine de famille de Port Mort L'ensemble du conseil regrette que le forfait journalier perçu de l'ordre de 22€ soit assez faible face aux augmentations des charges payées par la commune et à ce titre une demande sera faite auprès de Mr DUCHE Président de la SNA..

VOTE: Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

10- S.I.G.E.S DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Monsieur LEMARDELEY Daniel après candidature unique, est désigné comme deuxième titulaire et Ghyslaine AUDREN après candidature unique sa suppléante.

VOTE: Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

11-12- PROJET RENOVATION ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le projet de rénovation de l'école primaire.

Il demande l'engagement du conseil sur cette opération.

L'accord du conseil sur l'enveloppe prévisionnelle globale estimée à 499.478€ soit 599.373,60ttc

-L'autorisation donnée au Maire afin qu'il puisse signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et de solliciter toutes les subventions.

-Cette opération sera inscrite au budget 2023 en investissement.

Madame Lachine Pascale s'inquiète du montant à investir, Monsieur le Maire lui rappelle que l'opération est en cours de projet que le montant des subventions sera décisif à la réalisation ou pas du projet.

VOTE: Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix pour
A la majorité cette proposition est acceptée

13- ACHAT DE CAPTEURS

Le maire informe les conseillers que l'on peut obtenir jusqu'au 31/12/2022 une subvention de l'Etat pour le financement des capteurs CO2 pour les écoles

VOTE: Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix contre

A la majorité cette proposition est refusée

13. ADHESION CEREMA

Le maire informe les conseillers sur l'organisme CEREMA (établissement public).

Expert public dans divers domaines (aménagement transport risques bâtiments)

L'ensemble des conseillers présents refusent l'adhésion à cet organisme ne correspondant pas à notre structure de village

VOTE: Une abstention M. Lesueur Michaël; douze voix contre

A la majorité cette proposition est refusée

13- COMMISSION SOCIALE

Pascale Lachine nous fait un rappel de la commission sociale du 10 juin. Il s'avère de personnaliser un peu plus le fichier des personnes selon divers critères. Quelques points déjà pourraient être mis en place comme « Véhiculer pour le repas des aînés » « goûter école/retraité » Lors de la canicule un certain nombre de personnes ont été contactées.

La séance a été levée à 22H30.

Secrétaire
Gérard Moreau



Le Maire
Gilles Auloy

